



AVIS

**Avant-projet d'ordonnance portant
assentiment à l'Accord de Partenariat
Economique entre les Etats du Cariforum,
d'une part, et la Communauté européenne,
d'autre part, et à l'Acte final,
faits à Bridgetown, Barbade,
le 15 octobre 2008**

20 juin 2013

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	21 mai 2013
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances (procédure écrite)
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	20 juin 2013

Préambule

L'avant-projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et les Etats du Cariforum¹, adopté le 15 octobre 2008.

Les APE sont des conventions commerciales conclues avec des pays ACP² qui ont pour but de permettre le développement de ces pays, de soutenir leur intégration régionale et de favoriser leur intégration graduelle dans l'économie mondiale. Les APE se substituent au régime de préférences commerciales unilatérales de l'Accord de Cotonou qui n'était pas compatible avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le groupe des Etats Cariforum est le premier des six groupes de pays ACP avec lequel un APE est conclu.

Avis

Le Conseil insiste pour que le Gouvernement veille au traitement rapide de la procédure de ratification.

En tenant compte de la demande précitée, **le Conseil** formule un **avis favorable** concernant cet avant-projet d'ordonnance.

*
* *

¹ Il s'agit de : Antigua-et-Barbuda, le Commonwealth des Bahamas, la Barbade, le Belize, le Commonwealth de Dominique, la République dominicaine, la Grenade, la République de Guyana, la République d'Haïti, la Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la République du Suriname et la République de Trinidad-et-Tobago. Haïti a paraphé l'Accord mais ne l'a pas encore signé.

² Il existe six groupes de pays ACP : l'Afrique de l'Est et du Sud, l'Afrique du Nord, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Ouest, les Caraïbes et le Pacifique.